
Communiqué



Paris, le 9 septembre 2015

Accueil des réfugiés :

La position de Villes de France

« Solidarité, dignité et responsabilité collective doivent prévaloir pour l'accueil des réfugiés sans distinction de religion » déclarent les élus* de Villes de France* réunis en Bureau extraordinaire ce mercredi 9 septembre.

La gestion du droit d'asile est une compétence régaliennne de l'Etat ; les collectivités locales sont prêtes, compte tenu de la situation d'urgence dans laquelle l'Europe et la France se trouvent et en fonction de leurs capacités d'accueil, à accompagner l'Etat pour faire face à cette crise humanitaire.

Cependant, un certain nombre de principes doivent être posés. Ils seront présentés au ministre de l'Intérieur lors de la réunion qu'il organise le 12 septembre :

- Dès lors qu'il implique l'intervention des communes au delà de leur compétences normales en ce domaine, l'accueil des réfugiés doit se faire dans un premier temps sur la base du volontariat des communes,
- L'Etat doit apporter une compensation financière dans la durée aux communes ou aux associations pour l'exercice de la compétence d'accueil,
- L'Etat et les communes doivent prévoir dès l'accueil des réfugiés, un mécanisme de suivi et d'intégration (scolarisation, services sociaux, alphabétisation, travail...), organisé sous l'égide de l'Etat.

Elus présents : Philippe BUISSON, maire de Libourne, Caroline CAYEUX, sénateur-maire de Beauvais, Jean-François DEBAT, maire de Bourg-en-Bresse, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, maire d'Albi, Frédéric LETURQUE, maire d'Arras, David MARTI, 1^{er} adjoint du Creusot et président de la CU Le Creusot-Montceau, Pierre MÉHAIGNERIE, maire de Vitry, Joaquim PUEYO, député-maire d'Alençon

Contact médias : Echos de villes : Sophie Prévost – tél. : 01 42 21 12 18

Présidée par Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais, et co-présidée par Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse, Villes de France, association d'élus pluraliste, (forte de 25 ans d'action, sous son ancienne dénomination de Fédération des villes moyennes) représente et accompagne les villes et agglomérations de taille infra-métropolitaine du territoire national dont elles forment l'armature urbaine. Elle regroupe ainsi près de la moitié de la population française.

Villes de France porte l'identité de ces territoires et défend leurs intérêts dans les débats de l'aménagement du territoire. Villes de France informe ses adhérents, réalise les études dont ils ont besoin, organise les événements qui les font connaître, valorise les positions communes sur les sujets majeurs pour la « qualité de ville » : gestion locale, développement économique et attractivité, innovation et enseignement supérieur, commerces et services publics, développement durable et qualité environnementale...

VILLES de FRANCE - 94 rue de Sèvres • 75007 Paris - Tél. 01 45 44 99 61 - fax. 01 45 44 24 50
www.villesdefrance.fr - contact@villesdefrance.fr - Contact : Nicole Gibourdel, déléguée générale